

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_40
id. 4420

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**EXTENSION DE 11 PLACES ET RESTRUCTURATION
DE L'EHPAD RÉSIDENCE DU LAC À LAFRANÇAISE
DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

L'Assemblée départementale a créé un fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

En application de cette politique, le Président du CCAS de Lafrançaise sollicite une subvention départementale de 305 000 € dans le cadre des travaux d'extension de 11 places et de restructuration de l'EHPAD « Résidence du Lac » à Lafrançaise.

Cette extension de 11 places supplémentaires d'hébergement permanent a fait l'objet d'un arrêté conjoint d'autorisation (ARS / conseil départemental) en date du 7 juillet 2017.

Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement intégrant cette opération d'extension a été présenté par l'établissement et validé par le conseil départemental en date du 18 juin 2018.

Ce projet ressort à 4 114 330 € TTC répartis comme suit :

- travaux (extension et restructuration)	3 271 806,00 €
- prestations intellectuelles, aléas	777 524,00 €
- divers, mobilier	<u>65 000,00 €</u>
TOTAL T.T.C.	4 114 330,00 €

La capacité de l'établissement sera portée à 48 places.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- subvention CNASA (PAI – acquis)	674 888,00 €
- FC TVA	664 252,00 €
- subvention départementale	305 000,00 €
- emprunt	2 405 190,00 €
- autofinancement	<u>65 000,00 €</u>
TOTAL	4 114 330,00 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'arrêté conjoint d'autorisation (ARS/CD82) du 7 juillet 2017 susvisé,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre du fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes d'extension de maison de retraite, l'octroi d'une subvention de 305 000 € au CCAS de Lafrançaise pour la réalisation de travaux d'extension de 11 places et de restructuration de l'EHPAD « Résidence du Lac » à Lafrançaise ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 20414284, sous fonction 538 du budget départemental ;
- Précise également que cette subvention sera versée en annuités.

Adopté à l'unanimité.

Mme Jalaise ne prend pas part au vote

Le Président ,

Christian ASTRUC